



## Sinistre sur autoroute entre 2 véhicule

Par **lafarceuse**, le **05/10/2011 à 19:40**

Bonjour,

nous sommes tombés en panne avec notre véhicule notre fils est venu nous chercher ainsi que notre bateau . En revenant à notre domicile notre bateau a été percute avec un telle violence que celui ci est rentré dans la camionnette, tractrice le poids à vide du véhicule tracteur la remorque plus le bateau ne dépasse pas 3500kgs aucun passage n'a été fait et l'assurance adversaire nous dit que nous devons posséder le permis E de plus le tiers a coché sur le constat des cases pour notre véhicule alors qu'aucun constat n' a été rempli en commun étant donné que le tiers a été amené avec les pompiers à l'hôpital (pas d'hospitalisation) il y a eu seulement l'audition de mon fils par les gendarmes à ce jour l'assurance ne veut pas prendre en charge les dégâts quel recours nous pouvons avoir? merci pour vos conseils

Par **OFOULOUX**, le **11/10/2011 à 21:40**

Bonsoir,

Un pv d'accident matériel ou corporel a-t-il été rédigé ? Avez vous des témoignages ? Vous devriez faire analyser votre dossier par un négociateur en assurance.

Bon courage.

Cdt